



Lettre d'informations N°2 Février 2024

Bonjour

Le Comité Technique de notre Association a travaillé sur un plan de circulation pour la première étape de création de la forêt pour 2024.

L'espace qui sera planté se situe dans le périmètre en rouge. Une mare va être créée qui sera alimentée par le surplus des eaux pluviales du lotissement du Bois Roux. Et un puit sera creusé (point jaune) pour pouvoir arroser les arbres dans les premières années.



Nous avons tenu compte de la prochaine construction d'une piste cyclable le long de la départementale, qui permettra une entrée dans la forêt pour des cyclistes.

A partir de ce plan, nous allons d'une part nous assurer auprès de la mairie que tout cela est possible, et d'autre part interroger les paysagistes pour avoir des devis sur cette réalisation.

Nous avons ajouté sur notre site internet www.foretdufutur.fr un système de paiement des cotisations par carte bancaire, en plus des autres modes de paiement qui sont proposés.

Vous êtes déjà enregistré dans notre base de données pour recevoir notre lettre d'information. Si vous n'avez pas encore réglé votre cotisation, il vous suffit de prendre l'option de **renouvellement de votre cotisation** :

[Payez votre cotisation 2024](#)

Cordialement
Henri Jousellin
Président